

Image not found or type unknown



Indemnité d'immobilisation

Par **acadram**, le **18/02/2016** à **08:54**

Bonjour,

L'acquéreur de mon bien immobilier n'est pas venu signer l'acte de vente, sans explications, sans prévenir, sans raisons apparentes...

Quelle est la démarche à suivre pour aller récupérer l'indemnité d'immobilisation de 10% qui avait été fixée dans la promesse unilatérale de vente ?

Y a t'il un délai pour démarrer une procédure ?

Merci de vos conseils

Cordialement